



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

1- Intercommunalité - statuts

1.1 Le conseil municipal approuve la modification de l'article 5 – Compétence – des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher – Controis.

1.2 Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité. La commune de Choussy a transféré la compétence de l'ADELFA pour un montant de 573.00€

1.3 Le conseil municipal vote CONTRE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Mr le Préfet de Loir-et-Cher et prévoyant une fusion avec la Communauté de Communes du Cher à la Loire.

1.4 Le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de la concession GDF-SUEZ de stockage souterrain de gaz à Chémery.

1.5 Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais concernant la représentativité des délégués au Comité Syndical.

1.6 Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher qui intègre les compétences suivantes : Bornes de recharge pour véhicules électriques et l'éclairage public (maintenance, exploitation et investissement).

1.7 Le conseil municipal approuve la convention tripartite (Communauté de communes Val de Cher – Controis / Commune de Choussy et le Comité départemental de la Randonnée pédestre en Loir-et-Cher) et autorise Mr le Maire à la signer.

2- Assainissement

2.1-Le conseil municipal approuve le rapport concernant les services de l'assainissement collectif.

3- Voirie – régularisation de la VC 18

Pour officialiser le tracé actuel de la VC 18 sur le cadastre, un bornage va être effectué, avec l'acquisition des parties de parcelles.

4-Projet d'investissement pour 2016

4.1 Le conseil municipal retient le projet de continuité d'embellissement des abords de la Mairie et notamment la réfection du muret longeant l'aire de jeux et des plantations côté herbes.

5-Budget 2016

5.1 Le conseil municipal décide la dissolution du CCAS et la suppression de son budget. La commune exercera directement la compétence « Aide Sociale ». Le budget CCAS sera reversé au budget de la commune.

5.2 Le conseil municipal maintient la Taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de Choussy. Le taux est fixé à 2%. Les Abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable sont partiellement exonérés pour 50% de leur surface. Pour le secteur de La Fertièrre et de La Richaudière, le taux est fixé à 5%, pour aménagement des voies et réseaux.

5.3 Le conseil municipal prévoit le remplacement du rotobroyeur pour 2016 en commun avec la commune de Oisly.

5.4 Les tarifs municipaux sont révisés et posés sur le panneau d'affichage extérieur de la Mairie.

5.5 Le Conseil Municipal fixe le prix du m³ assaini à **1.48€** et l'abonnement à **35.00€** (assainissement collectif).

6-Divers

6.1 Mr le Maire est autorisé à demander des devis et à signer le mieux disant pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

6.2 Le conseil municipal a créé un emploi d'agent recenseur. Rappel : le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

6.3 La date du « Repas des Aînés » est fixée au **Dimanche 31 janvier 2016**. Les personnes de – de 65 ans peuvent y participer moyennant la somme de 25.00€.

6.4 Le conseil municipal approuve le devis SDI pour la vérification des bornes incendie

Fait et affiché à CHOussy, le 10 novembre 2015

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME